



ADDENDA # 1

Date: Le 22 décembre 2020

Titre: Service de nettoyage pour L'Ambassade du Canada aux Émirats arabes unis.

Le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement modifie par la présente, conformément au présent addenda, la Demande de proposition (DDP) pour la prestation de services de nettoyage, portant le numéro 21-177082. Le présent addenda fait partie de la DDP et a pour objet:

1. Apporter des modifications à la DDP

Le présent addenda est émis avant la réception des offres afin de fournir des révisions et des clarifications aux documents d'appels d'offres.

MODIFICATIONS À LA DDP

1. Dans la PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES, 2.5 CONFÉRENCE ET VISITE DES LIEUX DES SOUMISSIONNAIRES – OBLIGATOIRE

SUPPRIMER:

Dans son intégralité

INSÉRER:

2.5 CONFÉRENCE ET VISITE DES LIEUX DES SOUMISSIONNAIRES – OBLIGATOIRE

Le soumissionnaire ou son représentant est tenu d'assister à la conférence et visite des lieux. Elle aura lieu à l'édifice de la chancellerie, la tour ouest du centre commercial d'Abou Dhabi, 9e étage, Al Zahiya, Abou Dhabi, le 29 décembre 2020, et débutera à 16:30 à Abou Dhabi, en Émirats arabes unis. Le soumissionnaire ou son représentant doit se présenter 15 minutes en avance, au bureau de sécurité, de la tour ouest du centre commercial d'Abou Dhabi.

On demande aux soumissionnaires de confirmer leur présence auprès du représentant du Canada au plus tard 1 journée ouvrable avant la conférence et de fournir les noms des participants. Les soumissionnaires devront signer un formulaire de présence. Ils devraient confirmer dans leur soumission qu'ils ont participé à la conférence et visite des lieux.

Les soumissionnaires qui n'auront pas participé à la conférence et visite des lieux, ou qui n'y auront pas envoyé de représentant n'auront pas d'autre occasion de le faire et leur soumission sera jugée irrecevable. Toutes les précisions et tous les changements apportés à la DDP à la suite de la conférence et visite des lieux des soumissionnaires seront inclus dans la DDP, sous forme de modifications.

Veillez noter que toutes les dépenses relatives à des déplacements et les autres frais liés à la participation à une conférence et visite des lieux des soumissionnaires font partie des « Coûts relatifs aux soumissions », tels qu'ils sont décrits dans les *Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels* de 2003 (2020-05-28) et qu'ils ne seront pas remboursés par le Canada.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES